

Chers parents,

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé vient de faire une nouvelle proposition aux élus, aux directeurs des écoles et aux parents d'élèves pour l'année prochaine suite aux derniers assouplissements du gouvernement (des modifications sur les horaires scolaires pourront être proposées en conseil d'école : 8h15 – 11h45 par exemple) :

- 5ème jour travaillé : mercredi matin
- TAP* (payants et facultatifs) : vendredi après-midi
- Horaires des lundi, mardi, jeudi : 8h – 11h30 / 13h45 – 16h
- Horaires du vendredi matin : 8h – 11h30 (repas possible au périscolaire pour les utilisateurs habituels**)
- Horaires du mercredi matin : 8h – 11h30, alignement des durées avec les autres matinées pour le bilinguisme (repas possible au périscolaire pour les utilisateurs habituels**)

*TAP : Les Temps d'Activité Péri-éducatifs

** : sous conditions qui restent à préciser

Nous souhaitons effectuer une petite enquête afin de connaître votre avis avant le vote en conseil d'école. Attention, il n'est pas question ici d'abandonner la réforme des rythmes scolaires (décret n° 2014-457 du 7 mai 2014).

Merci de remettre le coupon à l'enseignant de votre enfant (1 seul par famille) pour le mardi 3 juin 2014.

Cordialement, les représentants de parents d'élèves AEP et FCPE.

Position de la FCPE Nationale :

« L'organisation du temps scolaire doit correspondre aux besoins des enfants et non aux intérêts des adultes. »

✂



Nom et prénom des enfants :

.....

Classes :

Ecole : Rotenberg Spaeth Streng

Etes-vous pour ou contre la nouvelle proposition de la
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ?

POUR CONTRE